

À l'attention du médecin-conseil

**CE CERTIFICAT EST INDISPENSABLE DANS LE CADRE DE
VOTRE INCAPACITÉ DE TRAVAIL
ENVOYEZ-LE OBLIGATOIREMENT À VOTRE MUTUALITÉ ENDÉANS
LES 48 HEURES**

CERTIFICAT D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL - À L'ATTENTION DU MÉDECIN-CONSEIL

Expéditeur :

.....
.....
.....